

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 février 2020**

**COMPTE-RENDU**

Le 27 février 2020 à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Revonnas s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre DEGEZ, le Maire.

Date de la convocation : 22 février 2020

**PRÉSENTS** : M. Romain AUIDI, Mme Florence BERGER, M. Frédéric BURNICHON, M. Pierre DEGEZ, M. Franck FOILLERET, M. Thibaut MARTINEZ, M. Jean MATHIEUX, M. Jean-Claude NOELL, M. Laurent POMMATAU, M. Alain RATINET et M. Patrick ROCHE

**EXCUSÉE** : Mme Sonia GAUTHIER.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Franck FOILLERET

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 janvier 2020
- Dossiers d'urbanisme
- Déclarations d'intention d'aliéner
- Demandes de versement de subventions
- Approbation du Compte Administratif 2019
- Approbation des Comptes de Gestion 2019
- Affectation du résultat
- Signature électronique
- Procédure de Modification du PLU
- Travail des commissions
- Préparation du bureau de vote
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

**I. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal :**

Le compte-rendu du 30 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

**II. Délibérations :**

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

**1. Demande de versement des subventions pour la réhabilitation du logement communal :**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le tableau récapitulatif des dépenses du marché public « réhabilitation du logement communal ». Ce tableau vient d'être validé par la DGFIP. Il va permettre de réaliser les demandes de versement de subventions qui avaient été octroyées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et par Ca3b. Pour rappel :

\* 30 000 € par la Région Auvergne-Rhône-Alpes lors de sa commission permanente du 20/09/2018

\* 10% du montant restant à charge de la commune soit 8364 € en vertu de la délibération du 29/03/2019

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour qu'il l'autorise à solliciter les versements de subvention auprès de ces instances et précise que ces subventions correspondent environ au tiers du montant des dépenses engagées.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** le maire à faire les demandes de versements de subvention et à signer toutes les pièces relatives à ces demandes

## 2. Approbation du Compte Administratif 2019 :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal les résultats de fonctionnement 2019 à l'aide du tableau ci-dessous :

CHARGES				PRODUITS			
	2019	%	2018		2019	%	2018
Charges à caractère général	110 864	30%	119 887	Produits de services	65 709	12%	77 147
Charges de personnel	167 707	46%	176 180	Produits de la fiscalité	347 993	63%	334 696
Charges diverses	42 714	12%	46 722	Dotations d'Etat	134 501	24%	138 133
Charges financières	44 939	12%	46 261	Autres Produits	5 143	1%	25 685
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b> (hors résultats antérieurs reportés)	187 120		186 611				

L'excédent de fonctionnement, hors résultat antérieur reporté, s'élève à 187 120 € en 2019 (186 611 € en 2018). C'est un niveau d'excédent conséquent qui représente 34% des produits de fonctionnement.

### Commentaires sur les charges :

Total charges 2019 : 366 225  
(Rappel 2018 : 389 050)

Toutes les catégories de charges sont contenues (globalement – 6 % par rapport à 2018) avec une baisse des charges de personnel dues aux absences de secrétaire.

### Commentaires sur les produits :

Total des produits 2019 : 553 346  
(Rappel 2018 : 575 661)

- \* Une diminution constante des dotations d'état (-3% comme en 2018)
- \* Une diminution des produits de service avec en particulier un produit exceptionnel d'assurances en 2018
- \* Les produits de la fiscalité sont la grande partie des ressources.

Ce compte administratif a été finalisé très récemment avec la Trésorerie, à noter le très peu d'écarts avec les comptes de celle-ci, malgré le fait que plusieurs personnes sont intervenues sur le logiciel comptabilité en 2019 (secrétaires, centre de gestion, prestataire informatique).

Monsieur le Maire sort de la salle.

Le compte administratif 2019 du budget principal, présenté par Monsieur Patrick ROCHE, Premier Adjoint, est voté à l'issue de sa présentation par 11 voix pour, le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Le Conseil municipal constate :

L'excédent de fonctionnement s'élevant à 410 931.88 €

Le déficit d'investissement s'élevant à 57 564.33 €

### 3. Approbation des Comptes de Gestion 2019 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Comptes de Gestion 2019 du budget principal du Receveur Municipal, présenté par le Maire.

### 4. Affectation du résultat :

Il est rappelé aux conseillers que le Compte Administratif 2019 présente un excédent de fonctionnement de 410 931.88 € et un déficit d'investissement de 57 564.33 €.

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est tenu de décider de couvrir, à minima, le déficit d'investissement. Au-delà, lors des exercices précédents, l'excédent était affecté totalement en report de recettes de fonctionnement.

Il précise que le niveau actuel de l'excédent en cette fin de mandat est le résultat d'une gestion saine mais aussi de l'effort des contribuables, et que ceux-ci dans leur grande majorité attendent la réalisation de travaux au niveau de ses équipements : clocher, toiture de la mairie par exemple, mais aussi de la salle polyvalente !

En conséquence, il estime qu'il y a obligation morale à concentrer les efforts à cet objet et propose d'affecter 300 000 € en report des recettes d'investissement au budget 2020, au-delà des 57 564.33 € nécessaires à la couverture du déficit d'investissement 2019.

Monsieur le Maire argumente sa proposition en rappelant qu'en début de son mandat, la Chambre Régionale des Comptes avait bâti un prévisionnel qui concluait à la nécessité d'affecter l'autofinancement cumulé en fin de mandat en dépenses d'investissement. Monsieur le Maire avait d'ailleurs été invité à présenter devant cette instance un programme pluriannuel d'investissement qui faisait déjà apparaître comme objectif la salle polyvalente.

Compte-tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats suivants :

Recettes d'investissement au compte 1068 : 357 564.33 €  
Report en recettes de fonctionnement au 002 : 53 367.55 €

Monsieur le Maire demande que chaque conseiller s'exprime sur cette proposition, puis propose de passer au vote.

élus actifs présents : 11,

élu actif représenté : 1

Suffrages exprimés : 12

- Proposition du Maire acceptée avec 8 voix pour et 4 contre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** d'affecter l'excédent de fonctionnement au budget 2020 comme suit :

- 357 564.33 € au financement de l'investissement (compte 1068),
- 53 367.55 € (410 931.88 – 357 564.33) en report de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget principal
- De reporter le déficit d'investissement de 57 564.33 € au compte 001 dépenses d'investissement.

### III. Dossiers d'urbanisme :

#### ➤ Certificats d'urbanisme :

Un Cub 20D0002 a été déposé par Monsieur Philippe GIBIER pour une division parcellaire de son terrain – 75 Chemin de la Montagne Noire - Parcelle ZE 100 – ZE 102 – C 688 (2344 m2)

Un Cua 20D0003 a été déposé par Maître Thierry MANIGAND pour la vente MOUVAND/SOULIER-CLERC – 222 Chemin Sous Marchand – Parcelle ZB 235 (1258 m2)

#### ➤ Déclarations Préalables :

Une DP 20D0002 a été déposée par Monsieur Stéphane GARCIA pour pose de panneaux photovoltaïques - 10 Chemin des Condamines - Parcelle B1056. Une démarche auprès de l'Architecte des Bâtiments de France a été menée par Monsieur le Maire en amont de cette demande pour mettre en

évidence la présence de panneaux photovoltaïques dans le périmètre de protection de la Tour. Pose qui avait reçu un avis favorable de l'ABF en 2010. Il est ainsi envisagé une réponse positive des services.

Une DP 20D0003 a été déposée par Monsieur Pascal Morier pour la pose d'un portail - 70 Chemin de la Pelossière - Parcelle D1285. Le respect d'un droit de passage venait se greffer sur cette demande. Problème qui a été solutionné par la vente de la parcelle, sans accès, au pétitionnaire après intervention de Monsieur le Maire.

Une DP 20D0004 a été déposée par Monsieur Sylvain JACQUEMETTON pour modification d'une ouverture existante - 468 Chemin de Fortunas - Parcelle ZA 401.

#### **IV. Déclaration d'intention d'aliéner**

Une DIA a été déposée par Maître Anne DI GUARDO-ETIEVANT pour la vente FELIX/RAISSON – 115 Rue de la Tour DEAUL - Parcelle B 1052 (179 m2).

La commune fait connaître qu'elle ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain pour cette déclaration d'intention d'aliéner.

#### **V. Procédure de modification du P.L.U :**

Suite à l'envoi début décembre du dossier de modification du PLU aux différentes instances concernées, la Chambre d'Agriculture ainsi que le Conseil Départemental ont rendu un avis favorable. La Direction Départementale des Territoires et le SCOT invitent par contre le Conseil Municipal à opérer des aménagements qui seront à débattre.

Ca3b évoque que le SCOT approuvé en 2018 avait déjà présenté un excédent de surface à urbaniser de 3 ha par rapport à l'allocation de surfaces en extension urbaine, sur la période 2008 - 2035.

Si la procédure en cours permet de supprimer partie de l'emplacement réservé sous le cimetière et de l'ouvrir, cela augmenterait d'autant (environ 8 000 m2) ce supplément. Il devient donc nécessaire d'envisager un reclassement de compensation sur un (ou d'autres) secteur(s), plus délicat(s) à urbaniser. Le plan de zonage doit donc être revu partiellement, certaines OAP aménagées.

Il reviendra donc à la nouvelle équipe municipale de poursuivre, avec l'aide de notre Urbaniste, et des Personnes Publiques Autorisées, afin que soit présenté un dossier évolué avant le passage en enquête publique, un commissaire enquêteur ayant déjà été nommé par le Tribunal Administratif sur demande de Monsieur le Maire.

#### **Autres dossiers d'urbanisme :**

- \* La maison FRILET : Le parc ne se situe pas dans le périmètre de protection de la Tour. L'Architecte des Bâtiments de France ne peut qu'être vigilant vis-à-vis de son aménagement mais ne peut rien imposer. Il ne peut qu'émettre des recommandations. Il sera par contre vigilant sur les modifications du bâtiment existant qui se situe par contre dans le périmètre.
- \* Chemin de la Terre de Seillon : C'est un dossier qui date de 2017 suite à une enquête publique. Monsieur le Maire a rencontré les nouveaux propriétaires à l'occasion du récent bornage des parcelles afin que le notaire puisse concrétiser la vente.
- \* Arrêts des cars : Souhait de la Région de mettre en place des arrêts pour Personnes à Mobilité Réduite sur les lignes de ramassage collège, lycées et voyageurs. Pour cela, l'arrêt doit comporter un quai avec une pente et une hauteur de marche de 18 cm. Plusieurs hypothèses de nouveaux arrêts ont été proposées mais seule celle au niveau du lotissement Bourg Habitat, sortie route de Montagnat RD 23, semble viable avec un quai de chaque côté de la route. Elle concernera la ligne des lycées. Le projet va être à nouveau étudié par les services et sera finalisé prochainement après une nouvelle visite sur la commune.

Pas d'hypothèse sollicitée par les services pour Sénissiat.

#### **VI. Vie administrative :**

- ✓ Rencontre avec le personnel le 25/02 (R.I.F.S.S.E.P) :

Monsieur le Maire a rencontré l'ensemble du personnel. Rencontre positive groupée puis individuelle, qui a permis de bien expliquer la nouvelle démarche du calcul des primes ainsi que les situations

personnelles de chacun.

✓ Signature électronique :

Rien de nouveau. Mme PIERRE n'a pas pu être contactée.

✓ Téléphonie :

L'offre faite par la société MB France Télécommunications ne présente une économie que de 20 € par mois mais apporte un confort avec un répondeur, une mise en attente avec messagerie, 2 lignes et donc de nouveaux téléphones. Il est souhaitable d'envisager une nouvelle rencontre.

**VII. Travail des commissions :**

✓ Finances :

FCTVA : Monsieur le Maire a fait appel auprès de la préfecture. Les deux dossiers FCTVA vont être déposés à la suite (2018/2019).

CA3b : Monsieur le Maire informe que le Bureau Communautaire du 17/02 a approuvé le versement d'un fonds de concours d'un montant de 150 000 € affecté au projet de « rénovation de la salle polyvalente de Revonnas ».

✓ Travaux :

- \* Eglise : - Une partie de la zinguerie du clocher s'est envolée lors des rafales de vent de la nuit du 9 au 10/02. Un charpentier a été sollicité.

- Le moteur des cloches a été réparé mercredi 26/02. La carte du moteur des marteaux était grillée. Le plus petit devis sera validé pour un montant de 1140 € TTC

- \* Ecole : Bardage – revoir la facture

- \* Voirie : Les entreprises FONTENAT et COLAS ont remporté le marché communautaire. L'une pour les réseaux et les préparations et l'autre pour les bordures et l'enrobé. L'entreprise MIDITRACAGE a, elle, remporté le marché pour la signalisation verticale et horizontale.

Le Chemin de la Chassière (fin de chantier) et le Chemin des Condamines sont inscrits au programme de voirie pour 2020.

- \* Assainissement :

- Pour la Chassière, les travaux d'extension du réseau sont prévus semaine 11 soit le 9 mars sous réserve que les riverains aient signé en aval leur convention de raccordement. L'ultimatum au lundi 2 mars 2020.
- Pour la Montagne Noire, une entreprise mandatée par Ca3b à l'initiative de Monsieur Grégory DEPIT, est intervenue avec caméra pour vérifier les canalisations afin de réaliser des plans de réseaux.
- Monsieur Grégory DEPIT a demandé des précisions pour alimenter le dossier de la Cure (PERRET/AMOUROUX-FAVIER)

✓ Commission scolaire :

- \* Personnel communal : Dominique FORAY

Monsieur le Maire va la rencontrer le 4 mars pour sa titularisation et lui expliquer le RIFSSEP. Madame DELAYE, la directrice de l'école, sollicite des heures en plus pour l'installation de la classe tous les matins (1/2h /jour) ainsi que des heures pendant les vacances pour préparer ou finaliser le travail d'ATSEM. Ces heures seront payées en heures complémentaires.

- \* Suite projet compost :

Monsieur le Maire avait émis des réserves par rapport à l'aspect sanitaire. Madame la Directrice n'envisage que l'apport de végétaux. Elle souhaite que Monsieur Didier MERCIER puisse le réaliser en bois mais le Conseil Municipal propose de voir avec Ca3b qui en propose pour 30 €. Mme Catherine BONNAND se renseigne auprès du Pôle Territorial de Ceyzériat.

- \* Suite projet plantation :

L'espace choisi est bien le talus au-dessus du terrain de foot comme proposé. Chaque enfant rentrant en C.P plantera un arbre avec l'aide de ses parents.

✓ Communication :

- \* Adressage : Monsieur Mercier est en train de positionner les plaques de rue.
- \* Voisins vigilants : Une convention pour 2 ans a été signée avec la gendarmerie en la présence des volontaires le 10/02/2020. Ces personnes seront vues régulièrement par la gendarmerie pour la communication d'informations. La date de la future rencontre nous sera communiquée prochainement.

Le Conseil Municipal est favorable à l'acquisition de 7 panneaux « voisins vigilants » (3 à l'entrée du hameau et 4 aux entrées du village)

- \* Les panneaux 30 seront installés prochainement. Les bagues de fixation ne correspondent pas aux supports d'entrée d'agglomération existants.

✓ Vie associative :

- Le code pour le boîtier digicode à la salle polyvalente a été transmis à toutes les personnes ayant effectué la formation S.S.I
- Il est rappelé que les associations doivent vérifier les lieux après chaque utilisation de la salle polyvalente. Des robinets ouverts ont encore été constatés dernièrement.
- Le club des Tamalous demande le prêt de la sono de la mairie pour son concours de belote du 7 mars prochain. Monsieur Frédéric BURNICHON prend rendez-vous avec la présidente pour lui montrer le fonctionnement de l'appareil.
- Un mariage est prévu le week-end de l'exposition Art contemporain. Les 2 parties se mettent en contact pour une bonne organisation.

### VIII. Scrutin du 15/03/2020 :

Un tableau de permanence pour les élections du 15/03 est établi.

### IX. Compte-rendu des réunions passées :

- Conseil Communautaire du 03/02 :

Monsieur le Maire présente 4 tableaux du budget communautaire :

- Stagnation des recettes de fonctionnement
- Evolution de la capacité de désendettement
- Evolution de l'encours de la dette au 31/12/19
- Evolution de l'autofinancement brut

- S.I.E.A du 22/02 :

Monsieur Patrick ROCHE, 1<sup>er</sup> adjoint propose un compte-rendu de cette réunion sur les différents budgets de ce syndicat. C'est un ensemble très complexe. Le budget principal gère les coûts humains (68 personnes). La fibre est le secteur qui a le plus progressé. Il est souhaitable que cette progression se poursuive. Un projet d'ombrières sur différents parkings est en cours pour 2020, avec plus particulièrement au Parc des Oiseaux des ombrières qui alimenteront des bornes de recharge pour voitures électriques.

- S.B.V.R du 18/02 :

Monsieur Alain RATINET fait part du vote d'un nouveau budget. Il évoque aussi l'inquiétude du renouvellement au complet de l'équipe de ce syndicat.

- C.C.I.D du 12/02 :

Des propositions ont été faites par le groupe de travail sur le peu de dossiers à traiter. Il n'y a plus

d'agents fiscaux présents pour aider à la prise de décision, cependant la commission remplit consciencieusement son rôle.

- Commission de contrôle des listes électorales du 20/02 :

655 électeurs sur la liste principale et 2 électeurs sur la liste complémentaires. 28 nouveaux inscrits et 32 radiations (décès, déménagement, ...)

Certaines personnes s'étonnent à nouveau de ne pas apparaître sur cette liste. Un article du bulletin municipal rappelait pourtant les conditions d'inscription et le fait qu'il s'agit d'un acte volontaire !



